

# SUBVENTIONS

## POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

### Aperçu des subventions (montants par participant)

Ecole professionnelle Richemont | selon CCT 2025 & règlement des contributions aux frais d'exécution

Valable à partir du 01.01.2025

#### Examen professionnel (production/commerce de détail)

Total des frais de formation: CHF 26'130

Les prestations de subvention:

- CHF 14'630 pour un minimum de 80% de présence & examens de modules terminés
- CHF 9'500 en cas de participation à l'examen fédéral de fin d'études. Examen final (par la Confédération)

**Coûts effectifs après déduction: CHF 2'000**

#### Examen professionnel supérieur

Les prestations de subvention:

- CHF 4'700 Préparation SIU Spécialiste de la gestion (condition pour l'examen professionnel supérieur, min. 80% de présence & achèvement du module de mise en réseau)

Total des frais de formation: CHF 21'000

- CHF 8'500 pour un minimum de 80% de présence & examens de modules terminés
- CHF 10'500 en cas de participation aux examens fédéraux Examens finaux (par la Confédération)

**Coûts effectifs après déduction: CHF 2'000**

#### Cours avec diplôme (pour les personnes non qualifiées selon l'art. 6a/b)

500 CHF en cas de visite complète & avec attestation de compétences

#### Cours pour formateurs

CHF 680

#### Cours de gestion du personnel

- Niveaux 1 & 3: CHF 825
- Level 2: CHF 1'320

#### Cours spécialisés (boulangerie, pâtisserie, confiserie, vente, technologie)

- Cours d'une demi-journée: CHF 100
- Cours d'une journée: CHF 195
- Cours de deux jours: CHF 390

#### Formations individuelles sur place

- Cours d'une demi-journée: 600 CHF par formation
- Cours d'une journée: 800 CHF par formation

Offres non réalisées par l'école spécialisée Richemont

#### Cours de tiers (soumis à autorisation, 30 jours avant le début du cours)

Jusqu'à 500 CHF par cours et participant(e)

#### Cours de langue allemand/anglais (Academia)

CHF 1'050 (min. 80% de présence)

#### Autres services

Prise en charge des frais d'intervenants pour les cours de formation continue SiBe cantonaux

#### Qui a droit aux subventions ?

Collaborateurs de la branche de la boulangerie, pâtisserie et confiserie dont les rapports de travail sont régis par la CCT de la branche suisse de la boulangerie, pâtisserie et confiserie au moment de l'inscription au cours.



[richemont.swiss/fr/  
subventions/](http://richemont.swiss/fr/subventions/)

#### Des questions ?

Contactez-nous:

✉ [info@richemont.swiss](mailto:info@richemont.swiss)

📞 041 375 85 85

Richemont